

# Le petit **CHAUDONNAIS**



## ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN



Avec les beaux jours, la pêche reprend sur l'étang communal à partir du 1<sup>er</sup> avril. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription. Les pêcheurs ayant la carte de 2024 sont priés de passer en Mairie pour valider 2025. Un règlement sera remis à chaque pêcheur.

## RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en janvier, février, mars 2009 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 31 mars 2025.

Les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 2009 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 30 juin 2025.

Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

## COMITE DES FETES

**Loto le samedi 05 avril** à 20h00. Ouverture des portes à 18h30. Réservations au 06.75.47.48.59 ou 06.82.01.22.24

**Journée pêche à la truite le samedi 10 mai** de 8h00 à 17h00. 12€ adultes – 6€ enfants moins de 14 ans. Inscriptions à partir de 7h30. Mise à l'eau des lignes à 8h00.

Buvette toute la journée sur le site et proposition de grillades le midi en fonction de la météo...

Le lendemain, dimanche 11 mai, l'étang sera exclusivement réservé aux pêcheurs ayant participé à la journée du 10 mai.

**Vide grenier le dimanche 18 mai** place Laurent Cassegrain – les inscriptions se feront en mairie les samedis 26 avril, 03 et 10 mai de 10h30 à 12h. Possibilité également de demander le bulletin d'inscription par mail [comite.fetes.chaudon@gmail.com](mailto:comite.fetes.chaudon@gmail.com) Il suffira ensuite de le déposer complété, signé et accompagné du règlement à la mairie de Chaudon.

Le règlement et la fiche d'inscription seront également disponibles en mairie et sur <https://www.chaudon.com>

## CHAUDON LOISIRS SENIORS

Organisera un thé dansant animé par Dominique SORIN le **dimanche 30 mars** de 14h00 à 18h30 à la salle des associations. Entrée 13€ avec une pâtisserie. Réservations au 06.75.47.48.59 ou 06.09.39.27.47 ou 06.80.06.31.69.

## REPAS DES SENIORS

Il sera proposé le **samedi 12 avril** à 12h00 salle des associations à tous les chaudonnais à partir de 65 ans (dans l'année). N'hésitez pas à vous inscrire en mairie jusqu'au 07 avril pour venir passer un bon moment.

## INSCRIPTIONS RENTREE 2025



Les parents, dont les enfants nés en 2022 sont susceptibles de faire leur rentrée en septembre prochain, peuvent venir en mairie dès maintenant afin d'effectuer la préinscription de l'enfant, avant l'inscription définitive auprès du directeur de l'école. (N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, le justificatif de domicile).

Conjointement à l'école, l'accueil de loisirs « un monde à nous » fonctionne tous les jours de classe de 7h à 9h et de 16h30 à 19h ainsi que le mercredi de 7h à 19h. N'hésitez pas à vous y rendre pour tous renseignements et inscriptions

## KERMESSE DE L'ECOLE

Elle sera organisée par l'association de parents d'élèves « les récrés Chaudon-Boissy » le **samedi 28 juin**. Son thème, pour célébrer la fin de l'année scolaire, sera cette année la forêt. Plusieurs stands seront proposés aux enfants dans la cour de l'école primaire de Chaudon. N'hésitez pas à vous rendre sur la page Facebook de l'association pour de plus amples renseignements mais réservez d'ores et déjà votre après-midi.



## CARNAVAL



La ville de Nogent-le-Roi (avec la participation des comités des fêtes de Nogent-le-Roi et ainsi que de l'association « les vieux pistons ») fêtera carnaval sur le thème des mers et océans. 4 départs de 4 lieux différents pour se rejoindre en centre-ville et terminer le défilé au parc du château. Différentes animations seront proposées sur l'esplanade et la journée se terminera par l'embrasement des créatures du carnaval (confectionnées par les centres de loisirs) vers 17h00.

Les habitants des communes environnantes sont invités à participer. Pour Chaudon, le rendez-vous est donné le **samedi 29 mars** à 14h30 au rond-point de la zone du quai pour un départ à 15h00. Nous vous attendons nombreux déguisés en marins et pêcheurs.

## AMENAGEMENT PLACE DE LA CROIX

Les travaux débiteront la deuxième quinzaine de mai pour une durée approximative de 2 mois. Un plan de déviation sera assuré et une communication sera donnée aux familles pour la circulation des bus scolaires. L'accès aux commerces sera maintenu.



## CIVISME



Avec l'arrivée du printemps, les tondeuses et motoculteurs sont de retour dans les jardins. Il est important, pour le bien-être de tous, de rappeler « encore une fois » les horaires autorisés pour l'utilisation de tous les engins à moteur

**lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Il est également rappelé que **les feux sont strictement interdits** par arrêté préfectoral 2013210-0001 du 29 juillet 2013.

Afin de préserver votre cadre de vie, il est de la responsabilité de chaque riverain de maintenir en état de propreté trottoirs et caniveaux face à son domicile.

Les trottoirs ne sont pas un emplacement pour le stationnement de voitures. Laissez-les aux piétons, ils vous en seront reconnaissants !

**LA MAIRIE SERA FERMEE LES VENDREDIS 02 MAI, 09 MAI ET 30 MAI**

